

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'Adduction d'Eau Potable



Exercice 2009

SOMMAIRE

INTRODUCTION	5
1. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE.....	6
1.2. CONTRATS.....	7
1.3 ÉVOLUTION DES CONTRATS.....	8
1.4 ACCUEIL TELEPHONIQUE	9
1.5 ACCUEIL TELEPHONIQUE D'URGENCE	9
1.6 SITES INTERNET	9
1.7 ACCUEIL EN AGENCE	9
1.8 MOYENS DE REGLEMENT DES FACTURES	9
1.9 POPULATION DESSERVIE	9
2. NATURE DES RESSOURCES UTILISÉES ET VOLUMES PRÉLEVÉS SUR CHAQUE RESSOURCE	9
2.1 PRODUCTION	9
2.2 IMPORTATION.....	9
2.3 REPARTITION DES VOLUMES MIS A DISPOSITION	9
2.4 ABONNEMENTS	9
2.5 VOLUMES	9
2.6 PATRIMOINE.....	9
2.7 LES INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES.....	9
2.8 LES INDICATEURS DU GRAND AVIGNON	9
2.9 LES INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	9
3. LES INDICES DE PERFORMANCE.....	9
3.1 INDICE LINEAIRE DE PERTE ET RENDEMENT DES RESEAUX.....	9
3.2 LE RATIO DE FACTURATION	9
3.3 LA QUALITE DE L'EAU.....	9
3.4 LA CONSOMMATION ELECTRIQUE.....	9
4. LES ÉLÉMENTS FINANCIERS.....	9
4.1 PRESENTATION GENERALE.....	9
4.2 LES FACTURES TYPES PAR COMMUNE.....	9
4.3 LES RECETTES	9
4.4 MONTANTS FINANCIERS ET SUBVENTIONS.....	9
4.5 LES BRANCHEMENTS PLOMB	9
4.6 LA DETTE.....	9
4.7 AMORTISSEMENT	9
4.8 COEFFICIENTS D'INDEXATION DES TARIFS PARTS DELEGATAIRES.....	9
4.9 PROJETS D'AMELIORATION 2010 DU GRAND AVIGNON	9
4.10 MONTANT DES ABANDONS DE CREANCES OU DE REVERSEMENTS A UN FONDS DE SOLIDARITE.....	9
4.11 MONTANT FINANCIERS DES OPERATIONS DE COOPERATIONS DECENTRALISEES.....	9

PRÉAMBULE

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable est destiné à l'INFORMATION du PUBLIC et des ÉLUS ;

Il répond à l'obligation de transparence prévue par l'article 73 de la loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement (dite loi Barnier). Il précise :

« Le rapport et l'avis du conseil municipal ou de l'assemblée délibérante sont soumis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L 321-6 du code des communes (remplacé par l'article L 2224-5 du code général des collectivités territoriales) »

« Le maire présente au conseil municipal, ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable, destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté, au plus tard, dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné »

Son décret d'application n°95-635 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement est d'ailleurs très clair en ce qui concerne les délais de présentation de ces rapports.

La circulaire du 28 novembre 1995 rappelle ainsi :

« Les consommateurs souhaitent disposer d'une information suffisante pour la gestion du service des eaux de leur commune et sur la qualité de l'eau potable qu'ils consomment.

Ces exigences sont d'autant plus légitimes que les consommateurs d'eau n'ont pas d'autres possibilités que d'utiliser le service public pour s'alimenter en eau »

Les données présentées dans ce rapport sont désormais complétées par des indicateurs de performance, tels que définis dans l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement.

Présenté au conseil communautaire du Grand Avignon lors de la séance publique du 27 septembre 2010, ce rapport fera ensuite l'objet d'une communication par le maire de chacune des communes membres du Grand Avignon à son conseil municipal ainsi qu'à une mise en ligne sur le site internet du Grand Avignon.

INTRODUCTION

La communauté d'Agglomération, effective depuis le 01 janvier 2001, exerce la compétence de distribution d'eau potable à compter de ce même jour.

Le Grand Avignon a décidé d'adhérer aux syndicats intercommunaux des eaux suivants :

- Syndicat Mixte des Eaux Région Rhône-Ventoux pour les communes du Pontet, Saint-Saturnin-les-Avignon, Vedène et Entraigues-sur-la-Sorgue.
- Syndicat Mixte des Eaux du Plateau de Signargues pour les communes de Rochefort-du-Gard et Saze.
- Syndicat des Eaux Durance-Ventoux pour les communes de Caumont-sur-Durance et Velleron.

Ces syndicats exercent la compétence eau potable pour le compte du Grand Avignon.

Le Grand Avignon exerce directement la compétence pour les cinq communes suivantes :

Communes	Habitants	Communes	Habitants
Avignon	93 566	Villeneuve les Avignon	13 084
Morières les Avignon	7 718	Les Angles	8 401
Jonquerettes	1 255	TOTAL	124 024

Données INSEE 2007

Le Grand Avignon exerce la compétence sur quatre des cinq communes par des contrats de délégation de service public conclus avec les sociétés fermières (SAE, SADE et SAUR). La communauté gère, par ailleurs, en régie le service sur le territoire de Jonquerettes.

Dans le cadre de leurs contrats de délégation de service public, les délégataires ont pour principales obligations :

- la production comprenant l'exhaure et le traitement de l'eau ;
- l'élévation de l'eau jusqu'aux différents sites de stockages ;
- la distribution de l'eau jusqu'aux compteurs des abonnés ;
- le renouvellement des équipements électromécaniques et des compteurs ;
- le service à la clientèle comprenant la souscription des abonnements, la relève des compteurs, l'information des consommateurs, l'émission et le recouvrement des factures.

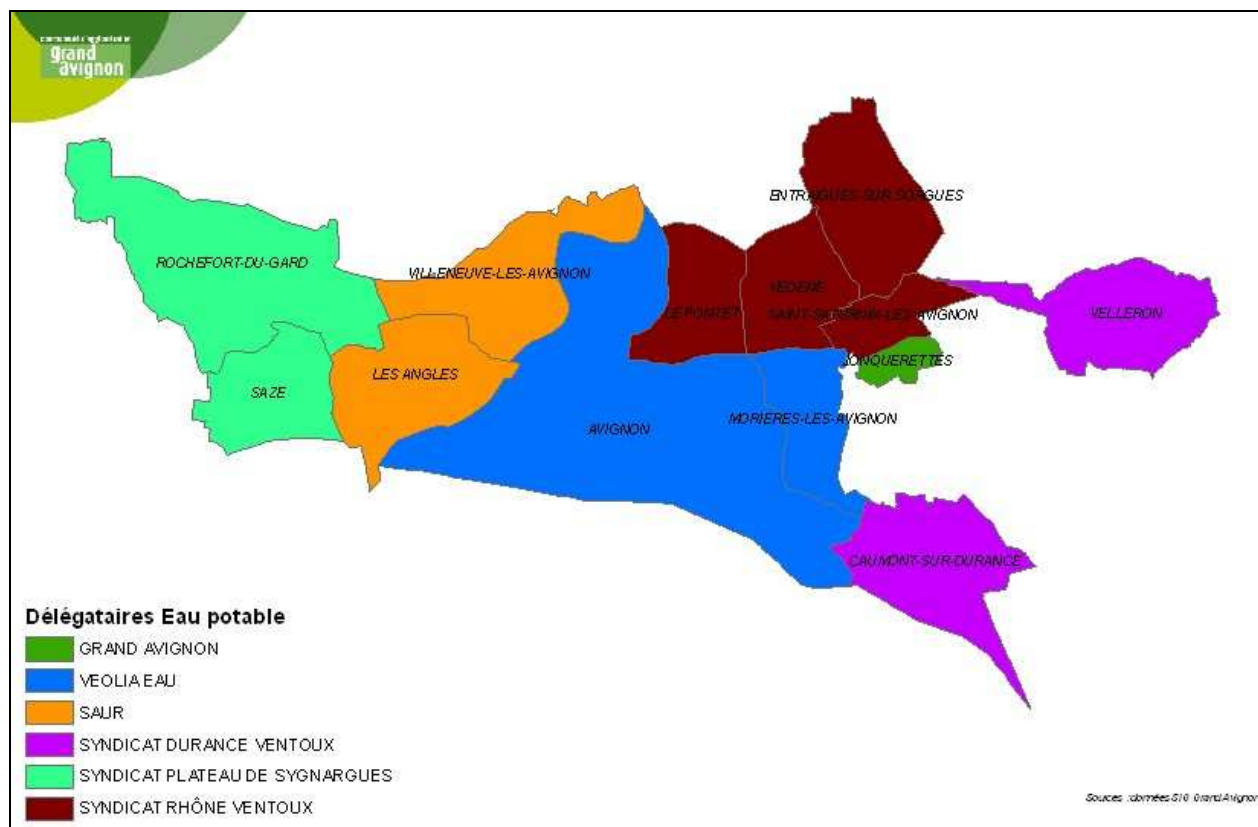
Définitions

- **La Délégation de Service Public ou Affermage** : les ouvrages nécessaires à l'exploitation du service sont mis à disposition par la collectivité qui, en règle générale, en a assuré le financement. Le délégataire se voit donc confier uniquement l'exploitation du service mais à un prix fixé par délibération et généralement révisable chaque année.
- **La Régie simple ou directe** : La collectivité prend en charge l'ensemble de l'investissement et du fonctionnement lié à l'exécution du service dont elle assure elle-même l'exploitation.

Le Grand Avignon est maître d'ouvrage pour tous les travaux de renforcement et/ou d'extension du patrimoine, ainsi que pour les travaux de renouvellement du génie civil, des captages et des canalisations.

1. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

1.1 Territoire desservi au 1^{er} janvier 2009



1.2. Contrats

Communes	Exploitant	Département	Mode de gestion	Date début du contrat	Date fin de contrat	Durée
Avignon	SAE VEOLIA-EAU	Vaucluse	Affermage	01.01.1986	31.12.2020	35 ans
Morières-les-Avignon	SADE VEOLIA-EAU	Vaucluse	Affermage	01.06.2005	31.05.2013	8 ans
Jonquerettes	Grand Avignon	Vaucluse	Régie	-	indéterminée	
Villeneuve-lez-Avignon	SAUR	Gard	Affermage	01.01.2008	31.12.2013	6 ans
Les Angles	SAUR	Gard	Affermage	01.01.2008	31.12.2013	6 ans

Pour les **8 autres communes** que sont Caumont-sur-Durance, Entraigues-sur-la-Sorgue, Velleron, Le Pontet, Saint Saturnin-les-Avignon, Vedène, Rochefort-du-Gard et Saze, le Grand Avignon adhère à des syndicats.

L'objectif est de ramener l'échéance de tous les contrats à une même date afin de pouvoir renégocier pour l'ensemble des communes et obtenir ainsi les meilleures conditions pour les usagers et la collectivité. Le renouvellement des contrats de Villeneuve et les Angles a été calculé pour se terminer la même année que celui de Morières-lès-Avignon. L'harmonisation totale se produira en 2021 lorsque le renouvellement des contrats pourra se faire conjointement avec celui d'Avignon.

Chiffres clés

76% des français considèrent que les délégations de service public fournissent un service efficace dans le domaine de l'eau.

68% des nouveaux contrats de délégation sont signés pour une durée de 12 ans.

85% des collectivités se font aider par des conseillers publics ou privés lors de l'élaboration d'un contrat de délégation de service public.

96% des appels d'offres aboutissent à un maintien du mode de gestion initial.

1.3 Évolution des contrats

Exploitant	Communes	Avenants
SAE VEOLIA	Avignon	Avenant n°1 (1986): Substitution Société Avignonnaise des Eaux en lieu et place de la Compagnie Générale des Eaux et la SOBEA
		Avenant n°2 (1987): Prolongation des délais d'exécution des travaux de la Saignonne
		Avenant n°3 (1987): Fixation des conditions techniques et financières pour la gestion des nouveaux ouvrages et aménagement de certaines dispositions aux cahiers des charges eau et assainissement
		Avenant n°4 (1993): Financement de la station d'épuration et des réseaux. Modification des tarifs et prolongation de dix ans
		Avenant n°5 (1994): Changement du mode de facturation (loi 92-3 du 03.01.1992). Révision de la convention et des pièces annexes
		Avenant n°6 (1997): Modification des modalités d'établissement de la facturation en tenant compte de la période de consommation par rapport au semestre civil. Instauration d'un tarif moyen.
		Avenant n°7 (1998): Prise en charge de travaux. Intégration de nouveaux ouvrages et du pluvial. Modification de la rémunération.
		Avenant n°8 (2002): Révision quinquennale, reprise des annuités par la collectivité, suppression des dépôts de garantie. Instauration des frais d'accès au service et nouveau règlement de service. Engagement minimal de renouvellement et prise en charge des branchements plomb. Nouveaux bordereaux des prix des travaux. Dispositions relatives aux comptes-rendus financiers.
		Avenant n°9 (2004): Mise en conformité avec la loi SRU. Nouveau règlement de service.
SADE VEOLIA	Morières les Avignon	Néant
Grand Avignon	Jonquerettes	Gestion en régie directe
SAUR	Villeneuve les Avignon Les Angles	Néant

1.4 Accueil téléphonique

Accueil téléphonique						
	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
Avignon Morières (Veolia)	8h00 à 19h00					9h00 à 12h00
	0 811 900 700 (n° Azur au prix d'un appel local)					
Jonquerettes (Grand Avignon)	8h45 à 12h15 et 13h45 à 17h30					fermé
	04 90 84 47 00					
Villeneuve Les Angles (SAUR)	8h00 à 19h00					fermé
	0 810 812 676 (n° Azur au prix d'un appel local)					

Chiffre clé

60 heures d'ouverture hebdomadaire en moyenne par les délégataires

1.5 Accueil téléphonique d'urgence

Appels d'urgence (24h/24 - 7j/7)	
Avignon (Veolia)	0 811 900 700
Morières (Veolia)	0 811 900 700
Jonquerettes (Grand Avignon)	06 20 17 07 76
Villeneuve - Les Angles (SAUR)	0 810 812 676

1.6 Sites internet

Sites internet	
Avignon (Veolia)	www.eau-services.com
Morières (Veolia)	www.eau-services.com
Jonquerettes (Grand Avignon)	www.grandavignon.fr
Villeneuve - Les Angles (SAUR)	www.saur.com

1.7 Accueil en agence

Accueil clientèle en agence						
	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
Avignon – Morières (Veolia)	8h30 à 12h15 et 13h30 à 16h15					fermé
	305 avenue de Colchester à Avignon					
Morières (Veolia)	fermé	8h00 à 10h30	fermé	fermé	fermé	fermé
	Rue de la République à Morières					
Jonquerettes (Grand Avignon)	8h45 à 12h15 et 13h45 à 17h30					fermé
	Communauté d'Agglomération du Grand Avignon 320 chemin des Meinajariès - Agroparc à Avignon					
Villeneuve - Les Angles (SAUR)	10h00 à 12h00 14h00 à 16h00		fermé		10h00 à 12h00 14h00 à 16h00	fermé
	18 avenue Gabriel Péri à Villeneuve-lez-Avignon					

1.8 Moyens de règlement des factures

	Moyens de règlement						
	carte bancaire	prélèvement automatique	prélèvement mensuel	chèque	espèces	T.I.P.	paiement en ligne
Avignon Morières (Veolia)	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Jonquerettes (Grand Avignon)	non	non	non	oui	oui	non	non
Villeneuve Les Angles (SAUR)	non	oui	oui	oui	oui	oui	non

1.9 Population desservie

Commune	Habitants desservis
Avignon (Veolia)	94 787
Morières (Veolia)	7 602
Jonquerettes (Grand Avignon)	1 250
Villeneuve (SAUR)	12 930
Les Angles (SAUR)	8 357

Le chiffre d'Avignon est supérieur au nombre d'habitants de la commune donné en introduction. En effet, nous n'avons pas de chiffre de population plus récent qu'une donnée INSEE datant de 2007. Depuis, la population avignonnaise a augmenté.

2. NATURE DES RESSOURCES UTILISÉES ET VOLUMES PRÉLEVÉS SUR CHAQUE RESSOURCE

2.1 Production

	Volumes produits (m ³)					
	2005	2006	2007	2008	2009	Evolution 08-09
La Saignonne (Avignon)	13 377 346	12 867 531	12 104 553	11 977 554	11 778 018	-1,67%
Puits des Pélitènes (Jonquerettes)	127 645	126 254	138 652	131 299	146 942	11,91%
Pompage de Labadier (Villeneuve - Les Angles)	3 326 159	3 522 729	3 446 285	3 336 159	3 193 856	-4,27%
Total Grand Avignon	16 831 150	16 516 514	15 689 490	15 445 012	15 118 816	-2,11%

2.2 Importation

Le Grand Avignon n'importe pas d'eau à destination de la consommation humaine.

2.3 Répartition des volumes mis à disposition

Réseaux	Volumes mis en distribution des réseaux du Grand Avignon (m ³)					
	2005	2006	2007	2008	2009	Evolution 08-09
Avignon (sans vente en gros)	12 504 685	12 026 871	11 268 699	11 113 704	10 886 553	-2,04%
Morières les Avignon	746 261	693 144	682 726	719 704	688 950	-4,27%
Jonquerettes	127 645	126 254	138 652	131 299	146 942	11,91%
Villeneuve - Les Angles	3 316 159	3 517 629	3 446 285	3 336 159	3 193 856	-4,27%
Total Grand Avignon	16 694 750	16 363 898	15 536 362	15 300 866	14 916 301	-1,52%

A l'exception de Jonquerettes, on note un maintien de la diminution de la production malgré une augmentation du nombre d'abonnés. La forte augmentation à Jonquerettes s'explique par les 12 856 m³ utiles aux besoins du service, ce chiffre étant compté pour la première fois en 2009.

2.4 Abonnements

2.4.1 Répartition par commune

	Nombre d'habitants	Nombre d'abonnés					
		2005	2006	2007	2008	2009	Evolution 08-09
Avignon	94 787	46101	46 444	46 852	47 003	47 474	1,00%
Morières les Avignon	7 538	3133	3 212	3 251	3 309	3 343	1,03%
Jonquerettes	1 271	499	506	540	541	571	5,55%
Villeneuve les Avignon	12 896	5874	5 858	5 949	6 008	6 007	-0,02%
Les Angles	8 320	4291	4 323	4 350	4 387	4 462	1,71%
Total Grand Avignon	124 812	59 898	60 343	60 942	61 248	61 857	0,50%

L'augmentation du nombre d'abonnés reste constante, à l'exception de Villeneuve.

2.4.2 Catégories d'abonnés

	Catégories d'abonnés 2009		
	Domestiques	Services publics	Autres
Avignon	47 428	44	2
Morières les Avignon	3 282	58	3
Jonquerettes	560	11	0
Villeneuve les Avignon	5 894	69	nc
Les Angles	4 372	52	nc
Total Grand Avignon	61 536	234	5

Pour Jonquerettes, Les Angles et Villeneuve-lez-Avignon, la catégorie "Autres abonnés" a été incluse dans la catégorie "Domestiques".

2.5 Volumes

2.5.1 Volumes vendus par commune

	Volumes vendus (m ³)					
	2005	2006	2007	2008	2009	Evolution 08-09
Avignon	7 531 129	7 440 454	7 146 264	7 303 179	7 218 208	-1,16%
Morières les Avignon	495 710	432 203	439 947	454 545	448 283	-1,38%
Jonquerettes	86 166	79 965	83 051	98 671	107 557	9,01%
Villeneuve les Avignon	1 045 135	1 181 907	1 072 296	962 694	1 186 508	23,25%
Les Angles	664 629	661 615	652 895	679 659	668 008	-1,71%
Total Grand Avignon	9 716 557	9 796 144	9 394 453	9 498 748	9 628 564	1,37%

2.5.2 Volumes exportés

Provenance	Destination	Volumes exportés par le Grand Avignon (m ³)					
		2005	2006	2007	2008	2009	Evolution 08-09
La Saignonne (Avignon)	Rognonas	126 400	147 516	153 128	144 146	163 229	13,24%
La Saignonne (Avignon)	Morières les Avignon	746 261	683 729	679 312	716 639	685 523	-4,34%
Pompage de Labadier (Villeneuve les Avignon - Les Angles)	SIAEP (Plateau de Signargues)	10 000	5 100	0	0	0	0,00%
	Total	882 661	836 345	832 440	860 785	848 752	-1,40%

2.5.3 Volumes utilisés pour les besoins du service

	Volumes consommés pour les besoins du service en m ³					
	2005	2006	2007	2008	2009	Evolution 08-09
Avignon	190 388	174 678	192 474	175 277	179 747	2,55%
Morières les Avignon	34 603	34 131	34 550	43 047	30 615	-28,88%
Jonquerettes	Pas de compteur			12 000*	12 856	7,13%
Villeneuve - Les Angles	223 134	232 059	239 120	156 956	159 600	1,68%

*volume estimé non comptabilisé

Le chiffre important à Morières en 2008 peut s'expliquer par l'exploitation de la station d'épuration : des nettoyages plus fréquents du canal de sortie et plusieurs débordements en 2008 qui ont engendré des volumes supplémentaires pour l'entretien.

2.5.4 Répartition des volumes vendus par catégorie d'abonnés

	Consommation 2009 par catégorie d'abonnés (m ³)			
	Domestiques ou assimilés	Communes	Autres	Total
Avignon	5 727 011	898 919	181 856	6 807 786
Morières les Avignon	413 247	35 036	3 000	451 283
Jonquerettes	87 458	7 243	-	94 701
Villeneuve les Avignon	1 114 669	71 839	-	1 186 508
Les Angles	640 678	27 330	-	668 008
Total Grand Avignon	7 983 063	1 040 367	184 856	9 208 286

Pour les communes d'Avignon et Morières, ne sont pas comptabilisés dans ce tableau le volume vendu à d'autres services et le volume consommé pour le service.

2.5.5 Moyenne de m³ vendus annuellement par usager et par commune

Ratio volume vendu (en m ³) / nombre abonnés						
Commune	2005	2006	2007	2008	2009	Evolution 08-09
Avignon	163,36	160,20	152,53	155,38	144,24	-7,17%
Morières les Avignon	158,22	134,56	140,23	137,37	134,99	-1,73%
Jonquerettes	172,68	158,03	153,80	151,71	172,80	13,90%
Villeneuve les Avignon	177,93	201,76	180,25	160,24	197,52	23,27%
Les Angles	154,89	153,05	150,09	154,93	149,71	-3,37%
Moyenne Grand Avignon	118,15	115,37	110,99	108,52	114,18	5,22%

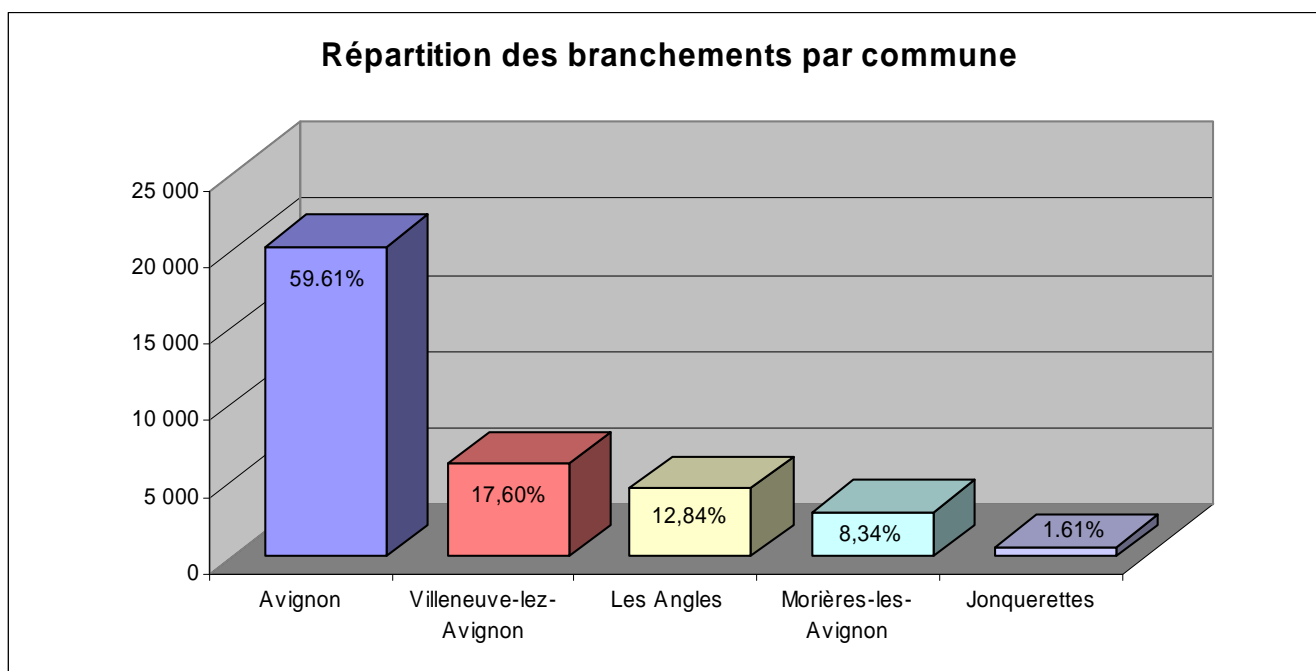
2.6 Patrimoine

2.6.1 Localisation de la production d'eau potable

Communes sous compétence Grand Avignon	Avignon Morières les Avignon	Jonquerettes	Villeneuve les Avignon Les Angles
Unité de production	Champ captant de la Saignone	Les Pelitènes	Puits de Labadier
Emprise	21 hectares	3200 m ² Périmètre immédiat 221 m ²	8 656 m ²
Nature des ressources utilisées	Eau souterraine	Eau souterraine	Eau souterraine
Traitement de l'eau	Chlore gazeux	Chlore gazeux	Chlore gazeux
Nombre de forages	19	0	0
Nombre de puits	2	1	4
Potentiel de production (m ³ /h)	3 400	640	720
Capacité de production (m ³ /jour)	48 000	12 800	12 800
Volume produit moyen (m ³ /jour)	32 150	400	8 750
Communes hors compétence Grand Avignon	Unité de production		
Caumont-sur-Durance / Velleron	Syndicat des Eaux Durance-Ventoux		
Le Pontet / St-Saturnin / Vedène / Entraigues	Syndicat Mixte des Eaux Région Rhône-Ventoux		
Rochefort du Gard / Saze	Syndicat Mixte des Eaux du Plateau de Signargues		

2.6.2 Patrimoine d'exploitation

	Patrimoine d'exploitation Eau Potable					
	Avignon	Morières	Jonquerettes	Villeneuve Les Angles	Les Angles	Total
Linéaire réseaux (km)	472,4	78,95	17	163,96		732,31
Stations de production	1	0	1	1		3
Réservoirs	3	2	2	8		15
Capacité de stockage des réservoirs (m ³)	28 400	1400	350	7 300		37 450
Surpresseurs ou groupes de pompage	2	1	1	5		9
Branchements	20 147	2824	571	5 963	4 424	33 929
Compteurs	47 863	3 349	571	11 088		62 871



Définition :

- **Branchement** : organe de raccordement de canalisations d'eau.
- **Compteur** : appareil de mesure permettant de chiffrer la quantité d'eau consommée

2.7 Les indicateurs descriptifs des services

Indicateurs descriptifs des services		Commune				
		Avignon	Morières	Jonquerettes	Villeneuve	Les Angles
D101.0 Estimation du nombre d'habitants desservis	habitants desservis	94 787	7 602	1 250	12 930	8 357
D102.0 Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	€/m ³	1,0391 €	1,5322 €	1,2847 €	1,6224 €	
D151.0 Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	jours ouvrés	1	1	1	2	

2.8 Les indicateurs du Grand Avignon

Indicateurs Grand Avignon		Commune				
		Avignon	Morières	Jonquerettes	Villeneuve	Les Angles
Existence d'une Commission Départementale Solidarité sur l'Eau (ou Convention Fonds Solidarité Logement)	oui/non	oui	oui	oui	oui	
Existence d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux	oui/non	oui	oui	oui	oui	
Obtention de la certification ISO 9001 version 2000	oui/non	oui	oui	non	oui	
Obtention de la certification ISO 14001	oui/non	non	non	non	oui	
Liaison du service à un laboratoire accrédité	oui/non	oui	oui	oui	oui	
Existence d'une mesure de satisfaction clientèle	Note comprise entre 0 et 2	1: mesure statistique d'entreprise	1: mesure statistique d'entreprise	0: non	1: mesure statistique d'entreprise	

2.9 Les indicateurs de performance

Indicateurs de performance		COMMUNES			
		Avignon	Morières	Jonquerettes	Villeneuve Les Angles
P101.1 Taux de conformité des analyses microbiologiques	%	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
P102.1 Taux de conformité des analyses physico chimique	%	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
P103.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Valeur de 0 à 100% avec : (1)	80 %	80 %	50 %	50%
P104.3 Rendement du réseau de distribution	%	68,00 %	71,00 %	73,20 %	59,96 %
P105.3 Indice linéaire des volumes non comptés	m ³ /km/jour	30,60	10,72	8,42	24,21
P106.3 Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /km/jour	27,92	9,17	6,35	21,64
P107.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,57 %	1,20 %	0,12 %	0,03 %
P108.3 Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	Valeur de 0 à 100% avec : (2)	100 %	100 %	80 %	80 %
P109.0 Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	euros/m ³ (3)	0,00328	0	0	0,00152
P151.1 Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	nombre/ 1000 abonnés	1,75	4,49	0	0,00
P152.1 Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	100,00 %	100,00 %	100,00 %	93,10 %
P153.2 Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années	19			
P154.0 Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	0,70 %	0,10 %	0,00 %	0,47 %
P155.1 Taux de réclamations	nombre / 1000 abonnés	5,24	4,49	8,76	0,10

Indice connaissance politique patrimoniale (1)

Indice de 0 à 100 obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C ci-dessous.
Les parties B et C ne sont prises en compte que si les 20 points sont obtenus pour la partie A

0 : absence de plan de réseau ou plans couvrant moins de 95% du linéaire estimé du réseau de desserte (quels que soient les autres éléments détenus)

10 : existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95% du linéaire estimé du réseau de desserte

20 : mise à jour du plan au moins annuelle

B - informations sur les éléments constitutifs du réseau (40 points supplémentaires au maximum)

+ 10 : informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau)

+ 10 : connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations

+ 10 : localisation et description des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, compteurs de sectorisation...) et des servitudes

+ 10 : localisation des branchements sur la base du plan cadastral

C - informations sur les interventions sur le réseau (40 points supplémentaires au maximum)

+ 10 : localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement) (0 pour une réalisation partielle)

+ 10 : existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des branchements (0 pour une réalisation partielle)

+ 10 : existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations. On entend par plan pluriannuel de renouvellement un programme détaillé de travaux assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans

+ 10 : mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations

Indice d'avancement de la démarche protection de la ressource (2)

0 % = aucune action

20 % = étude environnementale et hydrogéologique en cours

40 % = avis de l'hydrogéologue rendu

50 % = dossier déposé en préfecture

60 % = arrêté préfectoral

80 % = arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tels que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005

100 % = arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Montant des abandons de créances ou de versements à un fond de solidarité (3)

Abandon de créance: abandons de créance à caractère social: votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité et les abandons de créances réalisés par l'opérateur (notamment ceux qui sont liés au Fonds solidarité logement)

Versements: effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L.261-4 du code de l'action sociale et des familles pour aider les personnes en difficulté (Fonds solidarité logement...) Abandons de créances liées aux factures d'eau de l'année N + versement aux fonds de solidarité effectués par la collectivité pendant l'année N. Au titre des abandons de créances liées aux factures d'eau, on trouve:

la part "eau" de l'opérateur éventuel

la part "eau" éventuelle de la collectivité

la redevance prélèvement

la taxe Voies Navigables de France le cas échéant

La TVA est exclue

Volume facturé au titre de l'année N

3. LES INDICES DE PERFORMANCE

3.1 Indice linéaire de perte et rendement des réseaux

Indice linéaire de perte (m ³ /jour/km)						
Commune	2005	2006	2007	2008	2009	Evolution 08-09
Avignon	47,40	37,40	30,83	30,03	27,92	-7,03%
Morières les Avignon	10,27	11,00	11,58	10,23	9,17	-10,36%
Jonquerettes	6,78	7,45	8,96	7,55	6,35	-15,89%
Villeneuve les Avignon Les Angles	29,40	29,50	30,40	23,68	21,64	-8,61%
Moyenne Grand Avignon	23,46	21,34	20,44	17,87	16,27	-8,97%

Définition

L'indice linéaire de perte est le rapport entre le volume d'eau perdu en distribution (volume mis à disposition moins volume consommé) et la longueur des canalisations.

L'agence de l'eau indique les références suivantes:

Indice en m³/jour/km

Catégorie du réseau	Rural	Semi-rural	Urbain
bon	< 1,5	< 3	< 7
acceptable	< 2,5	< 5	< 10
médiocre	2,5 < lp < 4	5 < lp < 8	10 < lp < 15
mauvais	> 4	> 8	> 15

Rendement des réseaux d'eau potable						
Commune	2005	2006	2007	2008	2009	Evolution 08-09
Avignon	59,41	63,00	67,00	67,00	68,00	1,49%
Morières les Avignon	65,11	70,10	70,00	70,00	71,00	1,43%
Jonquerettes	67,50	67,50	60,04	64,00	73,20	14,38%
Villeneuve les Avignon Les Angles	53,00	57,00	53,00	56,50	59,96	6,12%
Moyenne Grand Avignon	61,26	64,40	62,51	64,38	68,04	5,69%

On constate une amélioration continue du rendement des réseaux, et depuis 2007 une diminution de l'indice linéaire de perte.

3.2 Le ratio de facturation

Ration de facturation						
Commune	2005	2006	2007	2008	2009	Evolution 08-09
Avignon	61,24%	63,09%	65,91%	68,16%	66,30%	-2,73%
Morières les Avignon	66,43%	62,35%	64,44%	63,16%	65,07%	3,02%
Jonquerettes	67,50%	67,60%	59,90%	64,33%	73,20%	13,79%
Villeneuve les Avignon Les Angles	51,56%	52,41%	50,06%	49,22%	58,07%	17,98%
Moyenne Grand Avignon	61,68%	61,36%	60,08%	61,22%	65,66%	7,26%

Définition

Le ratio de facturation est le rapport entre le volume facturé aux usagers du service (y compris les ventes d'eau en gros) et le volume mis à disposition du réseau. Les écarts entre ces volumes sont notamment dus à :

- la consommation pour besoins du service de certains délégataires,
- les fuites d'eau sur le réseau,
- les purges des réseaux d'eau,
- l'utilisation des bouches d'incendie,
- les dégrèvements accordés.

3.3 La qualité de l'eau

Commune	Analyses physico-chimiques		Analyses microbiologiques	
	nombre d'analyses	taux de conformité	nombre d'analyses	taux de conformité
Avignon	3 864	100,00%	1 273	100,00%
Morières les Avignon	2 681	100,00%	376	100,00%
Jonquerettes	13	100,00%	12	100,00%
Villeneuve les Avignon Les Angles	46	100,00%	46	100,00%

Chiffres clés :

82% des français estiment que l'eau du robinet est sûre, soit 24% de plus qu'il y a 10 ans.

3 français sur **4** trouvent que l'eau du robinet a bon goût.

4 millions d'analyses sur la qualité de l'eau sont réalisées annuellement.

99% de ces analyses sont conformes aux exigences sanitaires.

3.4 La consommation électrique

	Energie consommée facturée (en kWh)					
	2005	2006	2007	2008	2009	Evolution 08-09
Avignon	2 955 621	2 771 120	2 586 949	2 726 521	2 607 230	-4,38%
Morières	35 567	34 752	35 159	32 609	32 741	0,40%
Jonquerettes	53 850	54 021	54 109	54 218	61 759	13,91%
Villeneuve Les Angles	1 775 301	2 427 515	1 923 886	1 847 796	1 706 162	-7,67%
TOTAL Grand Avignon	4 820 339	5 287 408	4 600 103	4 661 144	4 407 892	-5,43%

4. LES ÉLÉMENTS FINANCIERS

4.1 Présentation générale

Toute facture d'eau comprend, sauf exception, un montant calculé en fonction du volume réellement consommé par l'abonné et peut, en outre, comprendre un montant calculé indépendamment de ce volume, compte-tenu des charges fixes du service et des caractéristiques du branchement.

4.1.1 Le tarif délégataire

Directement issus des contrats de Délégation de Service Public, ils sont revalorisés annuellement.

Part Délégataire 2009 au 01/01/2010				
	Part fixe annuelle en €	Part proportionnelle en €/m ³		Prix moyen au m ³ pour 120 m ³
Avignon	37,82	Tranches de consommation semestrielle	Part proportionnelle en €/m ³	0,5332
		0 à 110 m ³	0,1745	
		111 à 120 m ³	0,6974	
Morières les Avignon	35,26	0,5259		0,8197
Jonquerettes	non concerné			
Villeneuve Les Angles	24,96	0,5513		0,7593

4.1.2 Le tarif du Grand Avignon

Fixés annuellement les tarifs de la collectivité dépendent de plusieurs facteurs tels que l'endettement de la commune, le niveau d'investissement dans les installations de production ou de transport d'eau potable ou encore sur le réseau.

Part Collectivité 2009 au 01/01/2010			
	Part fixe annuelle en €	Part proportionnelle en €/m ³	Prix moyen au m ³ pour 120 m ³
Avignon	0,00	0,1875	0,1875
Morières les Avignon	10,98	0,2863	0,3778
Jonquerettes	24,39	0,7927	0,9960
Villeneuve les Avignon Les Angles	24,40	0,3052	0,5085

4.1.3 La part des organismes publics

Fixée annuellement la part de l'Agence de l'Eau sert à financer ou subventionner divers travaux de mise en conformité et d'amélioration en aidant les collectivités dans leur financement.

Part des organismes publics au 1 ^{er} janvier 2010				
	Agence de l'eau : Lutte contre la pollution	Agence de l'eau : Préservation des ressources en eau	Agence de l'eau : Solidarité communes rurales	TVA
Avignon	0,1900 €	0,0742 €	-	5,5%
Morières les Avignon	0,1900 €	0,0648 €	-	5,5%
Jonquerettes	0,1900 €	0,0000 €	0,0317 €	5,5%
Villeneuve Les Angles	0,1900 €	0,0800 €	-	5,5%

Définitions

Redevance lutte contre la pollution : proportionnelle au volume d'eau consommé par chaque habitant, elle vise à responsabiliser les consommateurs en leur faisant apparaître l'activité polluante de leur foyer. Ces aides permettent l'amélioration des réseaux d'assainissement en matière de pollution.

Redevance préservation des ressources en eau : proportionnelle au volume d'eau consommé par chaque habitant, elle incite à réaliser des économies d'eau en luttant contre les gaspillages ou en recyclant une partie des eaux utilisées.

Redevance solidarité communes rurales : proportionnelle au volume d'eau consommé par chaque habitant, elle a pour but d'aider les communes rurales défavorisées.

4.1.4 Tarif de l'eau au m³ par commune pour une facture de 120 m³

Les tarifs par commune au 01/01/2010					
	Déléataire prix au m ³	Collectivité prix au m ³	Taxes prix au m ³	Prix total H.T.	Prix total T.T.C.
Avignon	0,5332 €	0,1875 €	0,2642 €	0,9849 €	1,0391 €
Morières-lès-Avignon	0,8197 €	0,3778 €	0,2548 €	1,4523 €	1,5322 €
Jonquerettes	/	0,9960 €	0,2217 €	1,2177 €	1,2847 €
Villeneuve-lez-Avignon Les Angles	0,7593 €	0,5085 €	0,2700 €	1,5378 €	1,6224 €

Les Français paient en moyenne 3,01 euros TTC le mètre cube d'eau potable dont 1,51 euro correspond à la part liée à la production et à la distribution, et 1,50 euro est consacré à l'assainissement des eaux usées (source : les Agences de l'Eau)

Chiffre clé

1 € par jour en moyenne par famille pour **330 litres** d'eau potable livrés à domicile puis retraités après usage, soit un coût de 0,301 centimes le litre ou encore 0,151 centimes pour uniquement la part eau.

4.2 Les factures types par commune

Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

Etablie sur la base des tarifs au 1^{er} janvier 2010

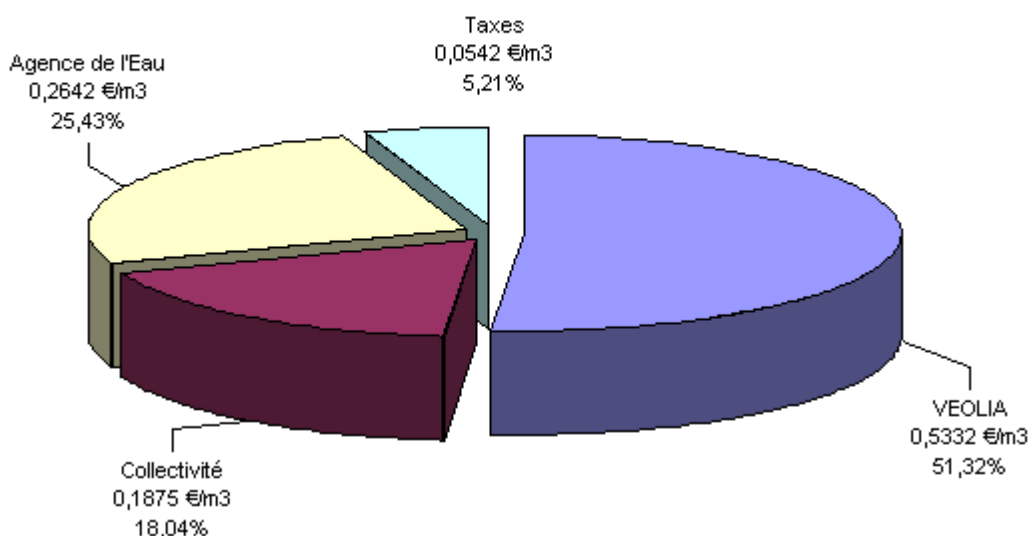
AVIGNON

DISTRIBUTION DE L'EAU	Quantité	Prix unitaire 2009	Prix unitaire 2010	Montant 2009	Montant 2010	Evolution
Part du délégataire VEOLIA						
Abonnement	1	37,3000	37,8200	37,3000	37,8200	
Consommation tranche 1	110	0,1721	0,1745	18,9310	19,1950	
Consommation tranche 2	10	0,6878	0,6974	6,8780	6,9740	
Part de la Collectivité						
Abonnement	1	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	
Consommation	120	0,1812	0,1875	21,7440	22,5000	
Sous total EAU HT				84,8530	86,4890	
TVA à 5,5%				4,6669	4,7569	
Sous total EAU TTC				89,5199	91,2459	1,93%

Organismes publics	Quantité	Prix unitaire 2009	Prix unitaire 2010	Montant 2009	Montant 2010	Evolution
Préservation des ressources en eau	120	0,0635	0,0742	7,6200	8,9040	
Lutte contre la pollution	120	0,1900	0,1900	22,8000	22,8000	
Sous total org. publics HT				30,4200	31,7040	
TVA à 5,5%				1,6731	1,7437	
Sous total org. publics TTC				32,0931	33,4477	4,22%

Récapitulatif	2009	2010	Evolution
Sous Total Général HT	115,2730	118,1930	
TVA à 5,5 %	6,3400	6,5006	
TOTAL TTC GENERAL	121,6130	124,6936	2,53%
Soit le m³ pour 120 m³ par an	1,0134	1,0391	2,53%

Répartiton du prix de l'eau au m3



Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

Etablie sur la base des tarifs au 1^{er} janvier 2010

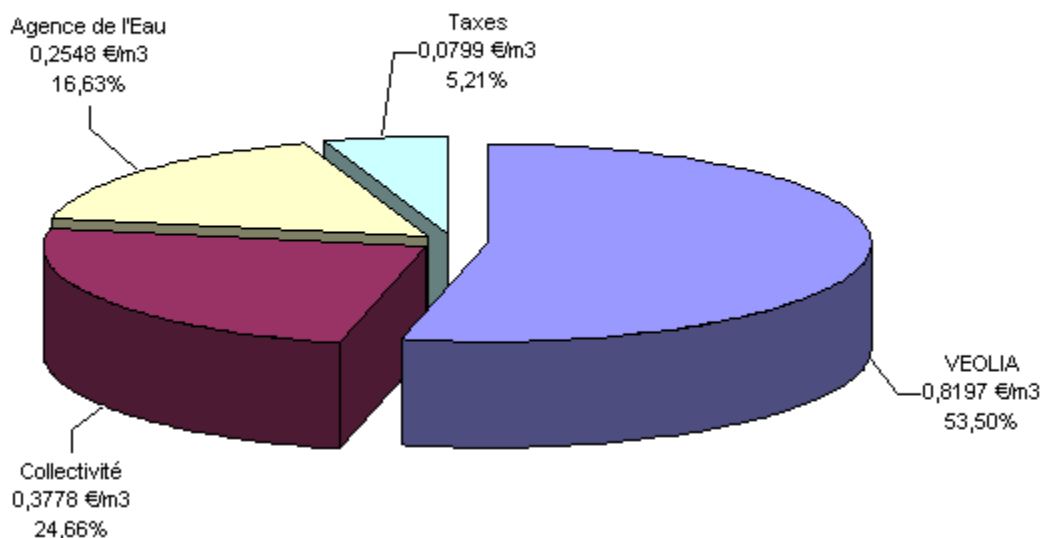
MORIÈRES-LÈS-AVIGNON

DISTRIBUTION DE L'EAU	Quantité	Prix unitaire 2009	Prix unitaire 2010	Montant 2009	Montant 2010	Evolution
Part du délégataire VEOLIA						
Abonnement	1	35,7400	35,2600	35,7400	35,2600	
Consommation	120	0,5331	0,5259	63,9720	63,1080	
Part de la Collectivité						
Abonnement	1	10,9800	10,9800	10,9800	10,9800	
Consommation	120	0,0869	0,2863	10,4280	34,3560	
Sous total EAU HT				121,1200	143,7040	
TVA à 5,5%				6,6616	7,9037	
Sous total EAU TTC				127,7816	151,6077	18,65%

Organismes publics	Quantité	Prix unitaire 2009	Prix unitaire 2010	Montant 2009	Montant 2010	Evolution
Préservation des ressources en eau	120	0,0499	0,0648	5,9880	7,7760	
Lutte contre la pollution	120	0,1900	0,1900	22,8000	22,8000	
Sous total org. publics HT				28,7880	30,5760	
TVA à 5,5%				1,5833	1,6817	
Sous total org. publics TTC				30,3713	32,2577	6,21%

Récapitulatif	2009	2010	Evolution
Sous Total Général HT	149,9080	174,2800	
TVA à 5,5 %	8,2449	9,5854	
TOTAL TTC GENERAL	158,1529	183,8654	16,26%
Soit le m³ pour 120 m³ par an	1,3179	1,5322	16,26%

Répartition du prix de l'eau au m³



Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

Etablie sur la base des tarifs au 1^{er} janvier 2010

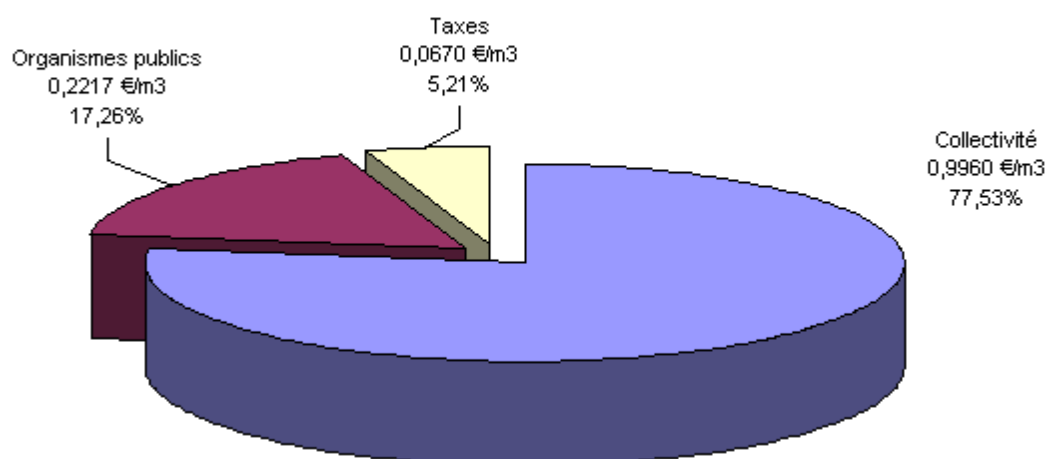
JONQUERETTES

DISTRIBUTION DE L'EAU	Quantité	Prix unitaire 2009	Prix unitaire 2010	Montant 2009	Montant 2010	Evolution
Part de la Collectivité						
Abonnement	1	24,3900	24,3900	24,3900	24,3900	
Consommation	120	0,6098	0,7927	73,1760	95,1240	
Sous total EAU HT				97,5660	119,5140	
TVA à 5,5%				5,3661	6,5733	
Sous total EAU TTC				102,9321	126,0873	22,50%

Organismes publics	Quantité	Prix unitaire 2009	Prix unitaire 2010	Montant 2009	Montant 2010	Evolution
Préservation des ressources en eau	120	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	
Lutte contre la pollution	120	0,1900	0,1900	22,8000	22,8000	
Solidarité avec communes rurales	120	0,03174	0,03174	3,8088	3,8088	
Sous total org. publics HT				26,6088	26,6088	
TVA à 5,5%				1,4635	1,4635	
Sous total org. publics TTC				28,0723	28,0723	0,00%

Récapitulatif	2009	2010	Evolution
Sous Total Général HT	124,1748	146,1228	
TVA à 5,5 %	6,8296	8,0368	
TOTAL TTC GENERAL	131,0044	154,1596	17,68%
Soit le m³ pour 120 m³ par an	1,0917	1,2847	17,68%

Répartition du prix de l'eau au m³



Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

Etablie sur la base des tarifs au 1^{er} janvier 2010

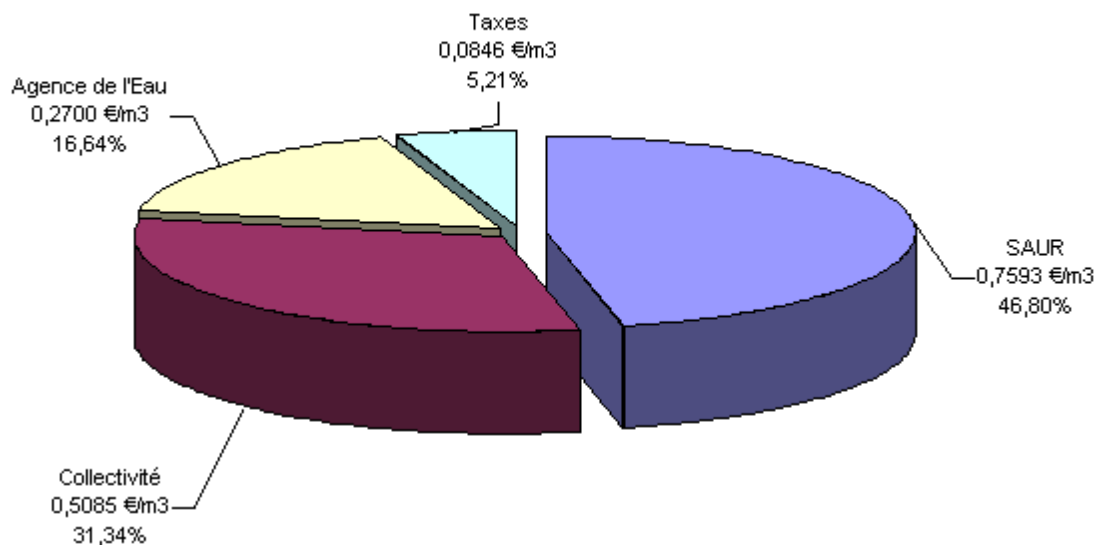
VILLENEUVE-LEZ-AVIGNON

DISTRIBUTION DE L'EAU	Quantité	Prix unitaire 2009	Prix unitaire 2010	Montant 2009	Montant 2010	Evolution
Part du délégataire SAUR						
Abonnement	1	25,1400	24,9600	25,1400	24,9600	
Consommation	120	0,5551	0,5513	66,6120	66,1560	
Part de la Collectivité						
Abonnement	1	24,4000	24,4000	24,4000	24,4000	
Consommation	120	0,3052	0,3052	36,6240	36,6240	
Sous total EAU HT				152,7760	152,1400	
TVA à 5,5%				8,4027	8,3677	
Sous total EAU TTC				161,1787	160,5077	-0,42%

Organismes publics	Quantité	Prix unitaire 2009	Prix unitaire 2010	Montant 2009	Montant 2010	Evolution
Préservation des ressources en eau	120	0,0800	0,0800	9,6000	9,6000	
Lutte contre la pollution	120	0,1900	0,1900	22,8000	22,8000	
Sous total org. publics HT				32,4000	32,4000	
TVA à 5,5%				1,7820	1,7820	
Sous total org. publics TTC				34,1820	34,1820	0,00%

Récapitulatif	2009	2010	Evolution
Sous Total Général HT	185,1760	184,5400	
TVA à 5,5 %	10,1847	10,1497	
TOTAL TTC GENERAL	195,3607	194,6897	-0,34%
Soit le m³ pour 120 m³ par an	1,6280	1,6224	-0,34%

Répartition du prix de l'eau au m³



Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

Etablie sur la base des tarifs au 1^{er} janvier 2010

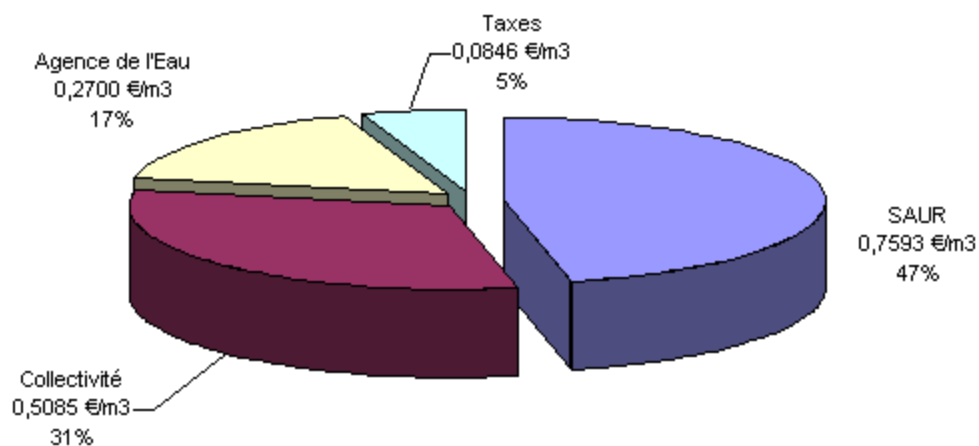
LES ANGLES

DISTRIBUTION DE L'EAU	Quantité	Prix unitaire 2009	Prix unitaire 2010	Montant 2009	Montant 2010	Evolution
Part du délégataire SAUR						
Abonnement	1	25,1400	24,9600	25,1400	24,9600	
Consommation	120	0,5551	0,5513	66,6120	66,1560	
Part de la Collectivité						
Abonnement	1	24,4000	24,4000	24,4000	24,4000	
Consommation	120	0,3052	0,3052	36,6240	36,6240	
Sous total EAU HT				152,7760	152,1400	
TVA à 5,5%				8,4027	8,3677	
Sous total EAU TTC				161,1787	160,5077	-0,42%

Organismes publics	Quantité	Prix unitaire 2009	Prix unitaire 2010	Montant 2009	Montant 2010	Evolution
Préservation des ressources en eau	120	0,0800	0,0800	9,6000	9,6000	
Lutte contre la pollution	120	0,1900	0,1900	22,8000	22,8000	
Sous total org. publics HT				32,4000	32,4000	
TVA à 5,5%				1,7820	1,7820	
Sous total org. publics TTC				34,1820	34,1820	0,00%

Récapitulatif	2009	2010	Evolution
Sous Total Général HT	185,1760	184,5400	
TVA à 5,5 %	10,1847	10,1497	
TOTAL TTC GENERAL	195,3607	194,6897	-0,34%
Soit le m³ pour 120 m³ par an	1,6280	1,6224	-0,34%

Répartition du prix de l'eau au m³



4.3 Les recettes

4.3.1 Produits d'exploitation 2009

EAU POTABLE - GRAND AVIGNON Compte administratif 2009			
	Surtaxes	Autres subventions d'exploitation et autres produits de gestion courante	
	70128	751	
Avignon	1 115 715,40	102 248,02	
Morières	75 068,93		
Rognonas	24 408,73		
Villeneuve Les Angles	898 949,59		
	Ventes d'eau aux abonnés	Contre valeur taxes sur les consommations d'eau	Redevance pour pollution domestique
	70111	70121	701241
Jonquerettes	80 009,55	3 283,10	16 913,41

Le Grand Avignon perçoit des surtaxes de la commune de Rognonas ; celles-ci correspondent au produit de la vente d'eau (voir chapitre 2.5.2.)

4.3.2 Les recettes exceptionnelles du budget général

Aucune recette, même exceptionnelle, venant du budget général

4.4 Montants financiers et subventions

4.4.1 Montants financiers des travaux engagés

Avignon - Eau Potable			
Lieu géographique	Descriptif des travaux	Type de marché	Montant
Commune	Programme de travaux	Travaux	46 347 €
	Entretien, réparation, extension	Travaux	51 189 €
	Programme de travaux 09	Maîtrise d'œuvre	4 401 €
	Programme de travaux interco	Travaux	67 443 €
	Raccordements au réseau	Travaux	59 217 €
Saignonne	Travaux sur le Ø 700	Maîtrise d'œuvre	57 815 €
	Travaux sur le Ø 700	Travaux	1 324 940 €
Avenue de l'Amandier	Ø 700 et divers travaux	Travaux	458 971 €
			2 070 323 €

Morières-lès-Avignon - Eau Potable			
Lieu géographique	Descriptif des travaux	Type de marché	Montant
Commune	Suppression des branchements plomb	Maîtrise d'œuvre	6 902 €
	Suppression des branchements plomb	Travaux	162 130 €
	Entretien, réparation, extension	Travaux	20 911 €
	Programme de travaux 08	Maîtrise d'œuvre	1 535 €
	Travaux sur les réseaux	Travaux	140 705 €
	Raccordements au réseau	Travaux	65 744 €
			397 927 €

Villeneuve-lez-Avignon - Eau Potable			
Lieu géographique	Descriptif des travaux	Type de marché	Montant
Bellevue	Co-maîtrise d'ouvrage	Maîtrise d'œuvre	152 €
Champ captant Labadier	Régénération du puits	Travaux	210 448 €
Commune	Suppression des branchements plomb	Maîtrise d'œuvre	12 693 €
	Suppression des branchements plomb	Travaux	645 203 €
	Entretien, réparation, extension	Travaux	26 618 €
			895 113 €

Les Angles - Eau Potable			
Lieu géographique	Descriptif des travaux	Type de marché	Montant
Commune	Suppression des branchements plomb	Maîtrise d'œuvre	18 151 €
	Suppression des branchements plomb	Travaux	486 225 €
	Entretien, réparation, extension	Travaux	967 €
Avenue 2ème DB	Requalification urbaine	Travaux	127 067 €
			632 410 €

Jonquerettes - Eau Potable			
Lieu géographique	Descriptif des travaux	Type de marché	Montant
Commune	Suppression des branchements plomb	Maîtrise d'œuvre	1 945 €
	Suppression des branchements plomb	Travaux	18 779 €
	Entretien, réparation, extension	Travaux	14 222 €
Réservoir	Matériel photométrique		1 547 €
	Local technique		2 716 €
			39 209 €

4.4.2 Montant des subventions

Subventions accordées en 2009			
Collectivité subventionnée	Organisme d'origine de la subvention	Travaux concernés (comptes 13111, 1312 et 1313)	Montant de la subvention
Grand Avignon	Agence de l'eau	Suppression des branchements plomb	86 880 €
	Agence de l'eau	Suppression des branchements plomb	125 120 €
Total			212 000 €

4.4.3 Montant contribution budget général

Aucune contribution du budget général

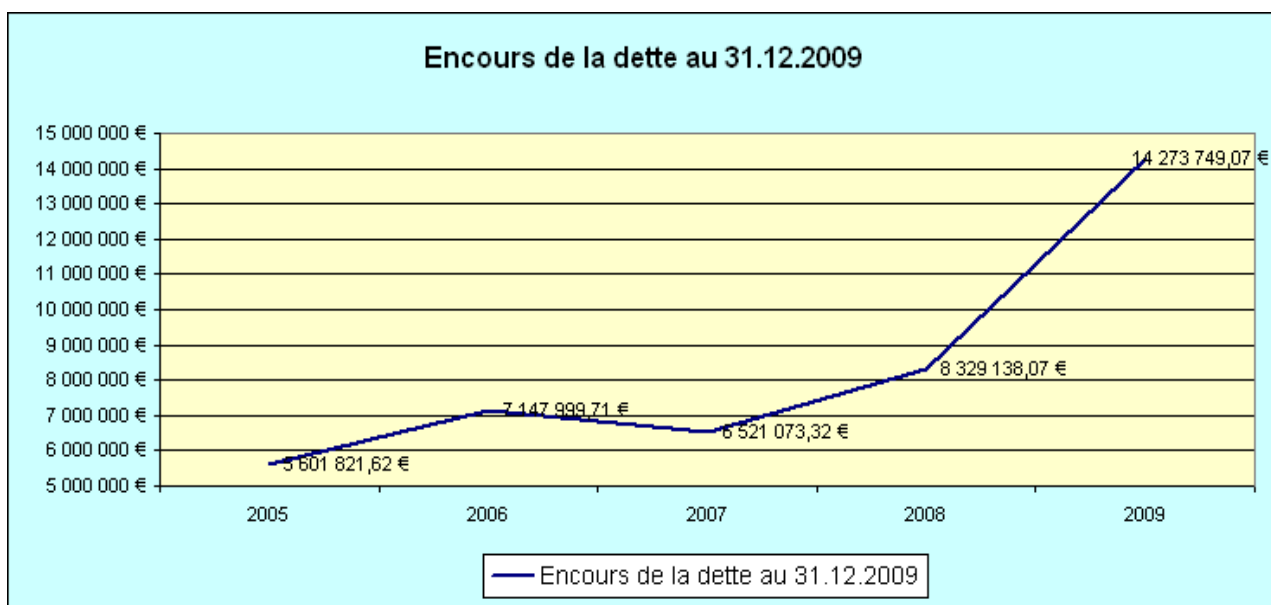
4.5 Les branchements plomb

Branchements plomb		
Commune	Supprimés ou modifiés en 2009	Restant à supprimer ou modifier au 01/01/2010
	Nombre	Nombre
Avignon	166	2545
Morières-les-Avignon	108	157
Villeneuve	240	401
Les Angles	154	100
Jonquerettes	17	20

4.6 La dette

4.6.1 Encours de la dette

	2005	2006	2007	2008	2009	Evolution 08-09
Encours de la dette au 31.12.2009	5 601 821,62 €	7 147 999,71 €	6 521 073,32 €	8 329 138,07 €	14 273 749,07 €	71,37%
Annuité payée en 2009	497 730,41 €	640 748,43 €	873 815,12 €	730 723,05 €	1 046 475,50 €	43,21%
dont: Intérêts:	142 604,65 €	186 923,51 €	246 888,76 €	228 859,02 €	301 015,27 €	31,53%
Capital:	355 125,76 €	453 821,92 €	626 926,36 €	501 864,03 €	745 460,23 €	48,54%



4.6.2 Dette à rembourser aux communes

Dette à rembourser aux communes - Budget Eau 2009						
ETAT RECAPITULATIF						
Commune	Prêteur	Dernière année de paiement	Objet de la créance	Montant total (en €)	Capital 1687	Intérêts 6618
Avignon	CDC	2013	Travaux d'eau	154 214,35 €	86 535,24 €	67 679,11 €
Avignon	CE	2012	Travaux divers	90 600,93 €	57 067,30 €	33 533,63 €
Avignon	CLF	2019	Réaménagement 1999	39 535,29 €	24 010,47 €	15 524,82 €
TOTAL				284 350,57 €	167 613,01 €	116 737,56 €

CLF : Dexia

CE : Caisse d'Épargne

CDC : Caisse des Dépôts et Consignations

4.6.3 État de la dette

Etat de la dette				
Année	Organisme prêteur ou chef de file	Durée résiduelle	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/2009
1999	Caisse des Dépôts et Consignations	0,00	118 026,55 €	0,00 €
2000	Caisse des Dépôts et Consignations	1,15	103 807,89 €	14 356,81 €
2001	Dexia CLF	7,00	914 694,10 €	534 814,81 €
2001	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	6,13	11 281,23 €	5 264,59 €
2002	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	3,71	1 061 898,88 €	353 966,32 €
2003	Caisse d'Epargne	8,82	2 000 000,00 €	1 338 108,92 €
2005	Dexia CLF	10,92	2 000 000,00 €	1 558 220,35 €
2006	Caisse d'Epargne	11,98	2 000 000,00 €	1 709 614,84 €
2008	Crédit Foncier de France	18,59	0,00 €	4 759 402,43 €
2009	Caisse d'Epargne	19,98	4 000 000,00 €	4 000 000,00 €
			8 091 682,10 €	10 273 749,07 €

4.7 Amortissement

Echéancier des remboursements								
Date	Réf. prêt	Prêteur	CRD Début	Capital	Valeur du taux	Intérêt	Flux	Durée résiduelle (années)
01/01/2009	001E14	Dexia CLF	593 324,32 €	14 329,12 €	4,3000%	6 519,98 €	20 849,10 €	7,00
25/01/2009	003E33	Caisse d'Epargne	1 459 569,69 €	29 917,97 €	3,9600%	14 449,74 €	44 367,71 €	8,82
16/02/2009	AGE28	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	6 016,67 €	752,08 €	0,5000%	63,93 €	816,01 €	6,13
25/02/2009	003E24	Caisse des Dépôts et Consignations	25 310,54 €	2 695,35 €	4,2324%	267,81 €	2 963,16 €	1,15
25/02/2009	003E32	Caisse des Dépôts et Consignations	7 155,04 €	3 558,63 €	1,0581%	75,71 €	3 634,34 €	0,00
01/03/2009	0033-EAU	Dexia CLF	1 674 117,67 €	28 621,44 €	3,2700%	13 685,91 €	42 307,35 €	10,92
25/03/2009	06AEP38	Caisse d'Epargne	1 811 257,48 €	24 939,14 €	3,2900%	14 717,24 €	39 656,38 €	11,98
01/04/2009	001E14	Dexia CLF	578 995,20 €	14 526,15 €	4,3000%	6 224,20 €	20 750,35 €	7,00
25/04/2009	003E33	Caisse d'Epargne	1 429 651,72 €	30 214,16 €	3,9600%	14 153,55 €	44 367,71 €	8,82
25/05/2009	003E24	Caisse des Dépôts et Consignations	22 615,19 €	2 723,87 €	4,2324%	239,29 €	2 963,16 €	1,15
25/05/2009	003E32	Caisse des Dépôts et Consignations	3 596,41 €	3 596,41 €	1,0581%	37,93 €	3 634,34 €	0,00
01/06/2009	0033-EAU	Dexia CLF	1 645 496,23 €	28 855,42 €	3,2700%	13 750,86 €	42 606,28 €	10,92
25/06/2009	06AEP38	Caisse d'Epargne	1 786 318,34 €	25 250,88 €	3,3000%	14 558,19 €	39 809,07 €	11,98
01/07/2009	001E14	Dexia CLF	564 469,05 €	14 725,88 €	4,3000%	6 135,46 €	20 861,34 €	7,00
25/07/2009	003E33	Caisse d'Epargne	1 399 437,56 €	30 513,28 €	3,9600%	13 854,43 €	44 367,71 €	8,82
03/08/2009	08AEP 39	Crédit Foncier de France	5 000 000,00 €	240 597,57 €	4,0100%	124 755,56 €	365 353,13 €	18,59
25/08/2009	003E24	Caisse des Dépôts et Consignations	19 891,32 €	2 752,69 €	4,2324%	210,47 €	2 963,16 €	1,15
01/09/2009	0033-EAU	Dexia CLF	1 616 640,81 €	29 091,32 €	3,2700%	13 509,73 €	42 601,05 €	10,92
16/09/2009	AGE29	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	442 457,89 €	88 491,57 €	0,5000%	7 586,39 €	96 077,96 €	3,71
25/09/2009	06AEP38	Caisse d'Epargne	1 761 067,46 €	25 566,52 €	3,6100%	15 682,90 €	41 249,42 €	11,98
01/10/2009	001E14	Dexia CLF	549 743,17 €	14 928,36 €	4,3000%	6 041,07 €	20 969,43 €	7,00
25/10/2009	003E33	Caisse d'Epargne	1 368 924,28 €	30 815,36 €	3,9600%	13 552,35 €	44 367,71 €	8,82
25/11/2009	003E24	Caisse des Dépôts et Consignations	17 138,63 €	2 781,82 €	4,2324%	181,34 €	2 963,16 €	1,15
01/12/2009	0033-EAU	Dexia CLF	1 587 549,49 €	29 329,14 €	3,2700%	13 122,42 €	42 451,56 €	10,92
25/12/2009	06AEP38	Caisse d'Epargne	1 735 500,94 €	25 886,10 €	3,1400%	13 466,14 €	39 352,24 €	11,98
TOTAL			27 106 245,10	745 460,23 €		326 842,60 €	1 072 302,83 €	

4.8 Coefficients d'indexation des tarifs parts délégataires

Avignon	$K = 0,10 + 0,54 \frac{Sm}{Smo} + 0,02 \frac{EMTt}{EMTo} + 0,21 \frac{PsdA}{PsdAo} + 0,13 \frac{TP10a}{TP\ 10-4o}$
Morières-lès-Avignon	$K = 0,15 + 0,42 \frac{ICHTTS1}{ICHTTS1o} + 0,18 \frac{EBIQ}{EBIQo} + 0,12 \frac{TP10a}{TP10ao} + 0,13 \frac{IM}{Imo}$
Villeneuve-lez-Avignon Les Angles	$K = 0,15 + 0,26 \frac{ICHTTS1}{ICHTTS1o} + 0,35 \frac{IPPSE}{IPPSEo} + 0,24 \frac{TP10a}{TP10ao}$

4.9 Projets d'amélioration 2010 du Grand Avignon

Trois grands objectifs :

- Renouvellement des canalisations pour améliorer le rendement des réseaux ;
- Lancement du Schéma Directeur d'Eau Potable du Grand Avignon ;
- Suite de la suppression des branchements en plomb.

4.10 Montant des abandons de créances ou de reversements à un fonds de solidarité

Néant

4.11 Montant financiers des opérations de coopérations décentralisées

Néant